

Séance du 10 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix juin à 10 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Janine AMAR, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	7
En exercice	7
Qui ont pris part à la délibération	7
Date de la convocation	05/06/2023

Présents : Mesdames AMAR Janine, ROUSSIN Christine, Mrs BUR Frédéric, LIEVAUX Émilien, MIRANDA Raphaël

Absent(e)s excusé(e)s : BASQUIN Lilian (donne pouvoir à Mr LIEVAUX Émilien),

Secrétaire de séance : Mr MIRANDA Raphaël

Objet : Enfouissement réseau électrique et téléphonique du Village

Délibération n°2023-06-03

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un renforcement du réseau d'électrification est nécessaire suite à l'installation d'une antenne mobile. Ce projet est proposé et financé entièrement par le SDED. Dans ce cadre la société RAMPA a émis des demandes de conventions avec les propriétaires des terrains sur lesquels des poteaux doivent être installés.

Certains d'entre eux souhaitaient que les lignes soient enterrées.

Il s'avère que ceci n'est possible qu'à l'intérieur de l'agglomération.

Le SDED ne peut, de toute façon pas prendre en charge l'enfouissement des lignes télécom, aussi cette part resterait à la charge de la commune.

Un devis de GENIE CIVIL est donc proposé par TERRITOIRE ENERGIE DRÔME d'un montant 21 084.79 € HT, 50% de cette somme serait couverte par des financements mobilisés par Territoire Energie Drôme, 50% serait à la charge de la commune soit 10 542.40€ HT.

Madame Christine ROUSSIN concernée par cette affaire quitte la salle de délibération avant le vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

APPROUVE l'enfouissement des lignes à l'intérieur de l'agglomération

APPROUVE le devis du SDED d'un montant de 21 084.79 € HT,

S'ENGAGE à payer la part communale d'un montant de 10 542.40€ HT

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables afférentes ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire de Valouse,
Janine AMAR

